



VILLE DE
MALARTIC

RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019
ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

M. MARTIN FERRON, MAIRE DE LA VILLE DE MALARTIC,
Avec la collaboration de Mme Kim Lamontagne, CPA-CMA, trésorière et de Me Gérald Laprise, directeur général

28 AVRIL 2020



ETAT SOMMAIRE DES RÉSULTATS

	<u>Budget 2019</u>	<u>Réalisations 2019</u>
REVENUS		
Taxes	7 464 157 \$	7 538 432 \$
Compensations tenant lieu de taxes	690 958 \$	746 268 \$
Loisirs et culture	700 300 \$	707 521 \$
Transferts	1 218 895 \$	4 058 774 \$
Autres recettes de sources locales	411 690 \$	652 145 \$
Vente de terrains	20 000 \$	94 466 \$
	<u>10 506 000 \$</u>	<u>13 797 606 \$</u>
CHARGES*		
Administration générale	2 102 907 \$	2 759 850 \$
Sécurité publique (SQ et Service incendie)	700 224 \$	664 481 \$
Transport (Travaux publics)	2 982 508 \$	3 015 016 \$
Hygiène du milieu (Travaux publics)	1 640 740 \$	1 641 545 \$
Aménagement, urbanisme et développement	369 372 \$	230 496 \$
Loisirs et culture	1 900 249 \$	1 853 146 \$
Frais de financement * (amortissement des immobilisations inclus)	810 000 \$	753 629 \$
	<u>10 506 000 \$</u>	<u>10 918 163 \$</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	- \$	<u>2 879 443 \$</u>



ANALYSE DES REVENUS

Revenus budgétés en 2019	10 506 000 \$
Revenus réalisés en 2019	
Fonctionnement	10 148 203 \$
Investissement	3 649 403 \$
TOTAL DES REVENUS	13 779 614 \$
Écart favorable	+ 3 273 614 \$

Principales variations (écarts favorables)	Budget vs réel
Transferts conditionnels (subvention accordée pour la rénovation de l'aréna par le ministère de l'Éducation a été considérée en 2019)	+ 2 839 879 \$
Taxes et compensation tenant lieu de taxes (Réseau de l'éducation et Réseau de la santé)	+ 111 593 \$
Droits de mutations ou <i>taxe de bienvenue</i> (plus de ventes d'immeubles en 2019)	+ 78 291 \$



ANALYSE DES CHARGES

Dépenses budgétées	10 506 000 \$
Dépenses réelles	10 918 163 \$
Écart	+ 412 163 \$

Principales variations	Budget vs réel
Administration générale	+ 656 943 \$
Transport (Travaux publics)	+ 32 508 \$
Aménagement, urbanisme et développement	- 138 876 \$
Sécurité publique – Service incendie	- 35 743 \$
Loisirs et culture	- 47 103 \$
Frais de financement	- 56 371 \$

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS 2019

- PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2019 :

- ACQUISITION DE MACHINERIE AUX TRAVAUX PUBLICS 613 000 \$
- ACQUISITION DE CONDUITES D'EAU 125 000 \$
- ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE SURPRESSION – station d'eau potable 280 000 \$
- RÉFECTION DE RUES ET AJOUT D'INFRASTRUCTURES 155 000 \$
- ACQUISITION DE MODULES DE JEU AU CAMPING 23 000 \$

- LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (OBNL) EN 2019 ONT ÉTÉ DE **287 800 \$**,
soit 2,74 % DE NOTRE BUDGET ANNUEL

- L'ENDETTEMENT NET À LONG TERME A LA CHARGE DE LA VILLE AU 31
DÉCEMBRE 2019 EST DE **19 763 397 \$**

- L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019 À DES
FINS FISCALES EST DE **259 968 \$**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Ville de Malartic

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Ville de Malartic (l'«entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Malartic au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2019

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

J'attire l'attention sur le fait que la Ville de Malartic inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S17, S18 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2019

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2019

- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2019

· J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Daniel Tétreault, CPA auditeur CA

Daniel Tétreault, CPA inc.

Amos, le 6 avril 2020